



## Bureau de la CLE du SAGE Clain

---

### Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2017 (Poitiers)

#### Présents

##### **Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux**

Mme PELTIER Joëlle	Département de la Vienne, Présidente de la CLE
M. ALBERT Philippe	Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, Vice-président de la CLE
M. BOCK François	EPTB Vienne
M. LUCAUD Laurent	Grand Poitiers, Vice-président de la CLE
M. MALLET Michel	Syndicat du Clain aval, Vice-Président de la CLE
Mme NOIRAULT Lydie	Département de la Vienne

##### **Collège des usagers**

M. BAILLY Francis	FDPPMA de la Vienne
M. BUJON Rodolphe	ADIV
M. COILLOT Jean-Pierre	UFC Que Choisir
M. JOLLIVET Jean-Louis	Vienne Nature
M. LAMBERT Laurent	Chambre d'agriculture de la Vienne

##### **Collège de l'Etat**

Mme FARINEAU Séverine	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. LEBOURG Jean-François	DREAL Poitou-Charentes
Mme LEMARCHANT Géraldine	DDT de la Vienne
M. LUQUET Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité

##### **Autres personnes présentes**

M. BAUDET Mickaël	Département de la Vienne – animateur SAGE Clain
M. BLAIZE Fabien	EPTB Vienne – animateur SAGE Vienne
M. JACQUET Arnaud	GEO-HYD
Mme LELARD Céline	Grand Poitiers
M. MACOUIN Julien	Chambre d'agriculture de la Vienne – animateur du CTGQ
Mme NORMAND Bénédicte	Département de la Vienne – Directrice Agriculture, Eau et Environnement

#### Excusés

Mme MICAULT Françoise	Commune d'Iteuil
M. NADAL Frédéric	DDT des Deux-Sèvres

## Ordre du jour

1. Portage du Contrat Territorial Gestion Quantitative
2. Présentation du travail sur le Projet de Territoire
3. Avis du bureau de la CLE sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Auxance et affluents (présentation de N. HUTIN, Syndicat Clain Aval)
4. Examen des demandes de Rés'Eau Clain et Agr'Eau Clain d'intégrer la Commission Quantité
5. Présentation de la stratégie du SAGE (présentation d'A. JACQUET, Géo-Hyd)



Mme PELTIER remercie les membres du bureau de leur présence. Elle rappelle les points à l'ordre du jour de la réunion et précise que la réunion du jour a pour but de préparer la prochaine réunion de la CLE, notamment sur le portage du CTGQ, sur le projet de territoire et sur la stratégie du SAGE.



### 1. Portage du Contrat Territorial Gestion Quantitative

Suite à la parution de l'instruction du gouvernement en juin 2015 sur les conditions de financement des retenues de substitution par les Agences de l'Eau, la question était posée du **rôle de la CLE dans le pilotage du CTGQ**.

Lors de la réunion de la **commission « Gestion quantitative de la ressource »** du 15 octobre 2015, ce point a été traité, mais n'a pas été suivi d'un passage en bureau. En effet, la réunion du 1<sup>er</sup> février 2016 avait été consacrée à l'avis du bureau de la CLE sur le projet de contrat territorial sur le captage de la Jallière et sur les propositions de modifications des scénarios alternatifs du SAGE.

La réunion du bureau du 31 août 2016 avait quant à elle permis de retenir certains scénarios alternatifs parmi ceux proposés, en vue de préparer le choix de la CLE du 7 septembre 2016.

Il est rappelé au bureau la conclusion que ladite commission quantité avait donné, à savoir la poursuite du portage du CTGQ par la Chambre d'agriculture avec la participation d'un élu de la CLE au COPIL, un renforcement du comité de pilotage par un membre du FRCIVAM, l'amélioration de la transparence des travaux sur le volet stockage et l'information de la CLE.

*M. Jollivet fait part du souhait de Vienne Nature de voir le débat relancé quant au portage du CTGQ par la CLE. Il évoque le manque de transparence de la Chambre d'Agriculture sur ce volet.*

*M. Lambert lui répond la Chambre d'Agriculture a ouvert le comité de pilotage aux coopératives et à la FRCIVAM. De plus, Vienne Nature n'assiste pas aux réunions en lien avec le CTGQ depuis 2013. Il l'invite à venir participer au prochain comité de pilotage qui aura lieu le vendredi suivant 13 janvier.*

La position de la commission quantité et la demande de Vienne Nature seront revues par la CLE le 25 janvier.

## 2. Présentation du travail sur le Projet de Territoire

En réponse à l'instruction du gouvernement de juin 2015 sur les conditions de financement des retenues de substitution par les Agences de l'Eau, une analyse de cette instruction co-construite par plusieurs membres de la CLE est présentée aux membres du bureau.

Le principe de fonctionnement s'articule autour des points essentiels suivants :

- le périmètre du projet de territoire est celui du Sage Clain,
- le comité de pilotage du projet de territoire serait la CLE du SAGE Clain. La CLE donnera ainsi un avis, sur la base d'un travail effectué par une commission « projet de territoire », dont une composition détaillée est proposée,
- une articulation des différentes actions qualité/quantité/milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Clain.

La présentation propose également :

- une analyse du CTGQ du Clain vis-à-vis du projet de territoire tel que défini dans l'instruction,
- le recensement des contrats territoriaux présents sur le bassin du Clain et une vue des taux de financements de l'agence de l'eau dans les projets de retenues de substitution,
- l'impact de l'adéquation des contrats territoriaux avec le projet de territoire sur les taux de financements de l'agence de l'eau.

*M. Jollivet fait remarquer que pour répondre à l'instruction du gouvernement de juin 2015, le CTGQ actuel doit être modifié en particulier en augmentant la part dédiée aux économies d'eau et en donnant la priorité à certaines productions agricoles, par rapport à la part dédiée au stockage. De plus, il ne comprend pas le but de l'analyse comparative entre le CTGQ et le projet de territoire.*

*Il ajoute qu'il sera nécessaire d'intégrer La Varenne dans cette démarche de projet de territoire.*

*Mme Farineau indique que le conseil d'administration de la l'Agence de l'eau demandera l'avis de la CLE sur le futur CTGQ et comment il s'inscrit dans le projet de territoire.*

*Elle précise que les CTGQ de la Sèvre Niortaise et du Clain ont été pris en compte pour élaborer la note d'instruction du gouvernement.*

*M. Albert rappelle que le souhait au départ du travail de groupe en octobre était d'associer les membres des 3 commissions du SAGE.*

*Mme Peltier demande si cette commission de travail ne pourrait pas être le bureau de la CLE, élargi aux porteurs de contrats territoriaux. En effet, elle souhaite que la méthode de travail soit simple, pragmatique et efficace.*

*M. Lambert fait remarquer que les irrigants ne sont pas associés dans l'inter-commission proposée. Il rappelle que le CTGQ du Clain a été construit avant 2013 sans instruction de cadrage et qu'a posteriori, il est assez proche de l'instruction gouvernementale.*

*Mme Noirault demande que l'intégration de l'association Agr'Eau Clain soit proposée dans le groupe de travail.*

En outre, il est précisé qu'un avis circonstancié du comité de pilotage du projet de territoire sera remis à l'Agence de l'Eau pour tout nouveau contrat territorial. A ce titre, il sera nécessaire pour le contrat d'être en adéquation avec les dispositions du projet de territoire, faute de quoi il devrait probablement être modifié en conséquence par le maître d'ouvrage avant présentation à nouveau au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

*Mme Farineau ajoute que le projet de territoire n'est pas un contrat regroupant tous les contrats, le projet de territoire est la stratégie du SAGE. Quant aux aides de l'agence, il s'agit d'un taux d'aides majoré pour les retenues en fonction de l'ambition en termes de bénéfices qualitatifs pour les milieux.*

La méthodologie modifiée et précisée en fonction des demandes sera proposée à la CLE du 25 janvier prochain.



### 3. Avis de la CLE sur le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Auxance et affluents

Nicolas HUTIN, technicien de rivière pour le Syndicat Clain Aval présente ce contrat territorial.

Il s'agit d'un contrat porté par le syndicat du Clain Aval, qui regroupe 40 communes, sur deux départements (Vienne et Deux-Sèvres).

Ce contrat comprend des actions visant l'atteinte du bon état écologique sur le thème du rétablissement de la continuité écologique. Cet objectif implique la mise en œuvre d'opérations groupées à des échelles géographiques cohérentes (bassin versant) qui permettront d'améliorer à terme l'état écologique des rivières, et plus généralement de la ressource en eau.

Les actions inscrites suite à un diagnostic démarré en 2011 concernent plusieurs secteurs :

- actions sur le lit mineur (gestion des embâcles, renaturation du lit, ...),
- actions sur les berges (pose de clôtures, entretien de la ripisylve, ...),
- actions sur les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (aménagement, gestion, ...)
- actions sur le lit majeur.

*M. Bailly demande pourquoi toutes les communes n'adhèrent pas au syndicat.*

*M. Mallet espère que les EPCI à fiscalité propre ayant la compétence GEMAPI rétrocéderont cette compétence au syndicat.*

*Concernant la GEMAPI et sa mise en œuvre obligatoire pour les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le syndicat a des statuts bien construits avec la possibilité prévue du mécanisme de représentation / substitution des communes à son profit.*

*M. Jollivet demande ce qu'il advient de la mise en demeure du Préfet suite aux problèmes de colmatage décelés sur l'Auxance et générés par les travaux de la LGV.*

*M. Hutin lui répond qu'il n'a pas de nouvelles. De prime abord, il semble que le milieu ait absorbé les nuisances mais le doute persiste en cas de gros orage.*

*M. Bailly complète que COSEA a fait réaliser 2 mesures de turbidité par IANESCO et qu'elles étaient inférieures à la normale sur l'Auxance.*

*Mme Noirault demande qui entretient les clôtures et la végétation du côté du cours d'eau.*

*M. Hutin lui répond que cela dépend du type de clôture. C'est généralement le propriétaire de la rive mais cela est défini avant les travaux entre les parties.*

Les membres du bureau constatent que les actions proposées s'inscrivent dans la volonté que la CLE a émise au travers du choix de scénarios alternatifs et proposent de donner un avis favorable à la demande.



#### 4. Examen des demandes de Rés'Eau Clain et Agr'Eau Clain d'intégrer la Commission Quantité

Il est rappelé aux membres du bureau que les 2 associations d'irrigants ont émis le souhait d'intégrer la commission quantité du SAGE Clain.

Elles sont venues se présenter lors de la réunion de la CLE du 7 septembre 2016.

Il est rappelé que la CLE souhaite de manière générale avoir une logique de concertation en associant tous les acteurs concernés.

Cependant, il convient de maintenir un cadre d'écoute et d'échange pour que les interventions soient constructives.

M. Lucaud et M. Albert proposent que ces deux associations participent à la commission quantité après rencontre individuelle avec M. Albert pour exprimer la volonté de la CLE d'un cadre d'écoute et d'échange.



#### 5. Présentation de la stratégie du SAGE

Arnaud JACQUET, du bureau d'études Géo-Hyd, présente la proposition de stratégie du SAGE, suite au choix des scénarios alternatifs qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de la CLE.

Il rappelle qu'à partir des constats établis sur le bassin du Clain, la CLE a défini 6 enjeux et 11 objectifs pour le SAGE, déclinés eux-mêmes en 49 mesures.

La stratégie du SAGE, qui reprend ces éléments servira de feuille de route pour l'écriture du SAGE.

Il reprend ensuite objectif par objectif les mesures associées et l'approche de valorisation qui en a été faite.

Il rappelle que la valorisation des mesures fait apparaître 4 objectifs majeurs :

- réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides,
- restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau,

- restauration, préservation et gestion des zones humides et des têtes de bassin pour maintenir leurs fonctionnalités
- réduction de l'impact des plans d'eau, notamment en tête de bassin versant.

Le coût de mise en œuvre du SAGE à 10 ans est estimé à environ 117 M€, mais ce coût dépendra de la volonté et la possibilité des acteurs à mettre en place les actions prévues.

Il présente ensuite une synthèse des moyens humains à déployer en termes d'animation pour la mise en œuvre des actions prévues.

Le bureau fait quelques remarques de mise en forme sur le document.

Cette stratégie sera présentée à la prochaine CLE du 25 janvier et fera l'objet d'un choix de la CLE lors de la réunion du 13 février.



L'ensemble des sujets ayant été examiné, la Présidente remercie les membres du bureau et lève la séance à 12h30.